

Jette

info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

JANVIER 2005 N° 116

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

Bienvenue en 2005 !

Jette-Info vous souhaite le meilleur pour 2005. Comme chaque année, votre journal communal vous proposera tous les mois un maximum d'informations utiles sur votre commune, sur la vie dans les quartiers, sur les changements importants au niveau régional ou fédéral,... En ce début d'année, le moment est bien choisi pour évoquer les événements importants des douze mois à venir. A Jette, 2005 verra le déménagement de l'administration communale vers le nouveau centre administratif de la chaussée de Wemmel et le centre technique de la rue Dupré. Le déménagement des services administratifs aura lieu dans le courant du printemps. Les Jettois seront bien sûr invités à découvrir le bâtiment où ils se rendront pour toutes les démarches qu'ils doivent effectuer auprès de l'administration communale. Un peu de patience encore...

**TOUS LES DÉTAILS SUR
LE DÉMÉNAGEMENT
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
en page 3**

**Tram 10 : vers l'affrontement ?
Page 5**

**Forum des aînés :
Jette donne la parole aux seniors
Page 9**

**15 janvier 2005 :
réception de Nouvel An pour les
Jettois
Page 10**

**NAVEXPO 2005 :
"Marins & tempêtes"
Page 11**



Rendez-vous chaussée de Wemmel n° 100 en 2005

Les débuts d'année sont souvent propices à réflexions. Nous faisons le bilan de l'année écoulée et prenons de bonnes résolutions pour l'année nouvelle. Nous évoquons les changements, les améliorations que nous souhaitons et les modalités nous permettant de les réaliser. Certains changements pourront être réalisés immédiatement, d'autres nécessiteront une réflexion approfondie et prendront plus de temps à se concrétiser.

Il y a quelques temps, la commune a eu l'opportunité d'acheter le site "Don Bosco" situé à la chaussée de Wemmel. La décision d'y installer l'administration communale fut prise.

Et nous voilà en 2005, l'année du changement ! Le centre administratif, votre centre administratif, va déménager. Car ce centre est le vôtre. C'est en effet dans les locaux du centre administratif que vous allez vous rendre pour, par exemple, demander des renseignements au service de la Gestion du Territoire, chercher votre carte d'identité ou toute autre information dont vous auriez besoin. Nous avons tout mis en œuvre pour que cet endroit vous soit convivial et accueillant.

Mais, auparavant, j'espère vous rencontrer lors de la réception du nouvel an que l'administration communale organise le 15 janvier à 11 heures à l'Athénée royal de Jette. Vous pourrez également y retrouver les mandataires qui dirigent votre commune et les fonctionnaires. Vous pourrez faire part de vos remarques et suggestions. C'est lors de rencontres comme celles-là que des idées sont échangées, des idées qui permettent d'amorcer des changements.

D'ici là, au nom du collègue des bourgmestre et échevins de Jette, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2005.

Hervé Doyen, votre bourgmestre

En direct du Conseil communal

Le 1er décembre dernier, plusieurs dossiers importants étaient déposés sur les tables des conseillers communaux. Vous trouverez ci-dessous un écho des décisions les plus marquantes. Il va de soi que nous reviendront plus longuement dans une prochaine édition sur les points qui nécessitent davantage d'explications.

UN REMPLACEMENT DANS LES RANGS DES CONSEILLERS.

Un nouveau conseiller communal a prêté serment en début de séance. Claude Goujard achèvera le mandat de Jacques De Meurichy qui a quitté notre commune après une carrière bien remplie en tant qu'échevin et conseiller communal. Claude Goujard est âgé de 60 ans. Il a été élu sur la Liste du Bourgmestre de Jette.

NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ EN VUE. Les conseillers se sont penchés sur la taxe perçue par notre administration communale pour la délivrance de certificats et autres documents administratifs. Le texte comporte une longue liste de documents avec leur coût pour la population. La modification essentielle portait sur l'ajout de la future carte d'identité électronique. Les Jettois devront s'acquitter d'un montant de 14 EUR pour obtenir ou renouveler leur carte d'identité électronique. Ce montant passe à 354 EUR pour toute demande en extrême urgence.

SUR LA VOIE DE LA COHABITATION. Le conseil communal a retenu les projets qui bénéficieront en 2005 de la subvention spéciale aux communes en vue de promouvoir l'intégration sociale et la cohabitation des différentes communautés locales. La subvention de la Commission communautaire française (COCOF) s'élève à 31.733 EUR. Elle est complétée par une intervention communale à concurrence de 30 % de ce montant, soit 9.519,90 EUR. Le Centre d'Entraide de Jette, le Centre public d'Action sociale de Jette (CPAS), l'asbl «L'Abordage» et «Vie Féminine - Espace Femmes Jette» pourront poursuivre les projets en cours durant une année supplémentaire.

LE CENTRE ADMINISTRATIF EST VENDU. Les conseillers ont approuvé le texte du compromis relatif à la vente du centre administratif de la rue Henri Werrie. Le site sera transformé en logements (lire en page 3).

LA CHAUSSÉE DE WEMMEL À SENS UNIQUE. Le 1er décembre dernier, le conseil communal a approuvé la mise à sens unique de la chaussée de Wemmel, de la rue Henri Werrie vers la rue Léon Theodor, ainsi que l'instauration d'un contresens cycliste dans ce tronçon. La mise à sens unique et le choix du sens de circulation ont été étudiés pour rencontrer les intérêts du plus grand nombre d'habitants et garantir une meilleure mobilité. Les habitants de la chaussée de Wemmel et des rues avoisinantes sont actuellement confrontés à un manque de places de stationnement et à une circulation de transit (via les rues Dopéré et Gillebertus). L'arrivée de l'administration communale dans ses nouveaux bureaux de la chaussée de Wemmel d'ici le printemps prochain n'aurait fait qu'aggraver le problème. Le centre administratif drainera en effet un flux supplémentaire de véhicules (personnel, population, fournisseurs,...). La mise à sens unique augmentera sensiblement la capacité de stationnement dans le quartier. Un examen approfondi de la situation sur terrain a débouché sur le choix du sens de circulation le plus adéquat : de la rue Henri Werrie vers la rue Léon Theodor. Le sens unique de la chaussée de Wemmel et le contresens cycliste seront d'application à partir du déménagement de l'administration communale vers la chaussée de Wemmel dans le courant du printemps 2005.

DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À JETTE. Les conseillers ont adopté le principe du placement de caméras de surveillance sur le territoire jettois. Dans le cadre de la prévention de la criminalité, des caméras seront placées en six endroits : la place Cardinal Mercier, la place Reine Astrid, la place Philippe Werrie, le carrefour entre la rue Léon Theodor et la rue Henri Werrie, le carrefour entre l'avenue du Sacré-Coeur et l'avenue du Comté de Jette, ainsi que le site des résidences Essegheem. Ces caméras permettront non seulement de prévenir la criminalité, mais elles contribueront également à une meilleure gestion de la mobilité au niveau régional et à un accroissement de la sécurité routière. Le système de caméras sera identique à celui de Molenbeek-Saint-Jean, de telle sorte que les images pourront être centralisées au dispatching de la zone de police Bruxelles-Ouest. Notre commune bénéficie d'un subside régional de 49.000 EUR.

LA GUERRE AUX GRAFFITIS. Considérant que les graffitis sauvages, tags et autres autocollants donnent un aspect négligé aux rues et créent un sentiment d'insécurité, notre commune propose désormais aux propriétaires jettois un service gratuit d'enlèvement de ces traces indésirables. Les propriétaires demandeurs seront invités à signer une convention avec la commune. L'enlèvement des graffitis ne sera toutefois pas possible sur les supports peints ou les supports incompatibles avec un nettoyage sous haute pression ou des produits mordants. Revers de la médaille : les propriétaires qui ne feront pas appel à ce service gratuit d'enlèvement des graffitis, tags et autocollants s'exposent au paiement d'une taxe de 47,38 EUR.

organisations humanitaires sont présentes sur place pour venir en aide aux victimes. Vous pouvez apporter votre soutien à ces organisations en effectuant un versement sur l'un des numéros de comptes suivants (avec une mention spéciale 'Aide à l'Asie') :

Croix-Rouge : 000-0000025-25
Médecins sans Frontières : 000-0000060-60
Unicef : 000-0000055-55
Caritas : 000-0000041-41

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR
LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie 18-20
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Horaires des services communaux

Services Population, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 19h (Gestion du Territoire uniquement sur rendez-vous de 16 à 19 h)

Service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 19h

Autres services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h
Sauf Chômage : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette
Tél.: 02/421.70.90/91

S.O.S. Asie du Sud-Est

Le nombre de victimes du raz-de-marée qui a ravagé l'Asie du Sud-Est le dimanche 26 décembre ne cesse de croître. Les dégâts sont énormes. Les Nations-Unies parlent d'une catastrophe sans précédent. Plusieurs pays ont été touchés par ce cataclysme qui a tout détruit sur son passage et provoqué la mort de dizaines de milliers de personnes. Différentes

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 26 janvier 2005 à 20h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil).

L'administration communale déménage !

A Jette, l'année 2005 ne sera de toute façon pas une année comme les autres. D'ici la fin du printemps, l'administration communale quittera ses locaux de la rue Henri Werrie pour s'installer dans deux bâtiments entièrement remis à neuf : le centre administratif de la chaussée de Wemmel et le centre technique de la rue Dupré. Le site actuel sera transformé en logements.

La date précise du déménagement n'est pas encore connue. On sait cependant

qu'il se déroulera en deux temps : d'abord les services techniques, puis les services administratifs. Le déménagement des services administratifs nécessitera la fermeture de l'administration communale durant deux jours. Vous serez bien entendu informé(e) de la date et des modalités pratiques de ce déménagement en temps utile. Sachez d'ores et déjà que les numéros de téléphone des services communaux ne changeront pas. Quant à l'adresse du futur centre administratif, elle est on ne peut plus simple : chaussée de Wemmel 100.

Pourquoi ce déménagement ?

Le bâtiment occupé par l'administration communale rue Henri Werrie est une ancienne fabrique de tabac. Ce bâtiment industriel, devenu trop exigu, ne permettait plus un accueil optimal du public et n'offrait plus aux agents communaux des conditions de travail idéales. Différentes solutions ont été envisagées pour reloger l'administration, dont la rénovation/extension du bâtiment actuel. Cette solution aurait entraîné des désagréments importants. La mise en vente par les Salésiennes de Don Bosco des bâtiments situés chaussée de Wemmel (à deux pas du centre administratif actuel) a ouvert de nouvelles perspectives à notre administration. Le site, inoccupé depuis 1993, a été acquis par la commune en février 1999. Une fois rénovés, les bâtiments de l'ancienne école Don Bosco et de l'internat devaient offrir 5.800 m² de bureaux. Le chantier a débuté en août 2002.

Le projet consiste en une restauration et une remise en valeur de l'ancienne maison de maître et de son annexe à front de la chaussée de Wemmel. A l'arrière de cet ensemble homogène, une restructuration lourde d'une partie du bâtiment a permis la création d'un atrium, véritable hall d'accueil du centre administratif. Les travaux de rénovation ont renforcé l'homogénéité des différentes parties du bâtiment. L'accueil des citoyens est sans aucun doute un élément essentiel du projet, un accueil qui sera renforcé dès l'entrée. Des zones d'attente et un système de tickets ont été prévus pour améliorer le confort des visiteurs qui seront par ailleurs invités à s'asseoir au guichet.

Notons encore que les abords du bâtiment seront aménagés en espace vert. On a veillé à limiter les entrées et sorties de véhicules sur le site, ainsi que leur circulation en intérieur d'îlot. Enfin, la sécurité de l'ensemble a été considérablement renforcée par une gestion stricte des accès au bâtiment et par l'installation de caméras de surveillance.

Nouveau centre technique

Les travaux de rénovation du futur centre technique de la commune (CTC), situé au n° 113 de la rue Dupré, touchent à leur fin. Le bâtiment central qui abritait anciennement un dépôt de l'armée accueillera prochainement les services techniques. Au total, une quarantaine de véhicules (voitures, véhicules techniques, camions) et quelque 70 ouvriers occupe-



Quel avenir pour le site de la rue Henri Werrie ?

La vente du centre administratif de la rue Henri Werrie vient d'être conclue. Cette vente intervient au terme d'une consultation, organisée par le collège des bourgmestre et échevins dans le courant de l'année 2004, afin de sélectionner le meilleur projet immobilier pour le site. Parmi les critères pris en compte, l'intégration harmonieuse du futur ensemble dans le quartier et le prix offert ont joué un rôle déterminant.

Une première liste de douze acheteurs potentiels a été arrêtée en février 2004. Le cahier des charges transmis aux candidats prévoyait une affectation essentiellement consacrée au logement pour le futur ensemble immobilier. Des bureaux ou des commerces pouvaient être prévus dans les limites fixées par le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS). D'autres fonctions pouvaient également être envisagées, pour autant qu'elles soient compatibles avec le logement et qu'elles respectent les prescriptions du PRAS. Les projets devaient limiter le report de véhicules sur les voiries existantes. Pour ce faire, la commune préconisait un emplacement de parking par logement. La zone non bâtie devait en outre être aménagée en jardin (privé ou semi-privé), tandis que les arbres à front de la rue Werrie devaient être maintenus. La commune souhaitait la conservation du caractère semi-industriel du site (anciens séchoirs à tabac), ainsi que le maintien des façades principales. De nouvelles constructions pouvaient être envisagées, à condition qu'elles s'intègrent aux volumes existants et au bâti avoisinant. Les soumissionnaires devaient mentionner dans leur offre le nombre de logements prévus, la répartition par type de logement, ainsi que le prix proposé pour le site.

Sur les douze candidats consultés, cinq ont introduit une offre. Ces différents projets ont été examinés par un comité de sélection, présidé par le bourgmestre Hervé Doyen. Dans un premier temps, les membres du comité de sélection n'ont pas souhaité connaître le prix d'achat proposé par les candidats, afin de fonder avant tout leur jugement sur la qualité des projets. Au terme d'une première audition en juin 2004, deux candidats ont été retenus. Dans le cadre d'une deuxième audition, le critère du prix d'achat a également été pris en compte. Le 6 juillet 2004, le choix du comité de sélection s'est porté sur le projet des Architectes associés Accarain et Bouillot qui travailleront pour ce projet avec le promoteur Belgian International Properties.

Le compromis de vente a été signé pour un montant de 2 millions d'euros. Les architectes vont maintenant introduire les demandes de permis d'urbanisme. Dans le cadre de cette procédure urbanistique, les riverains auront l'occasion de découvrir le projet. Les travaux devraient débuter en 2005 pour s'achever dans le courant de l'année 2007. Le projet prévoit la création de 30 lofts (de 97 à 220 m²), de 25 appartements (de 94 à 143 m²) et d'une maison avec jardin (136 m²). Plusieurs parties des bâtiments actuels seront conservées. Du côté de la rue Henri Werrie, l'hôtel de maître, les anciens séchoirs à tabac et l'atelier situé à gauche du site seront ainsi maintenus, de même que la petite maison qui abrite actuellement l'équipe de la Propreté publique. A l'arrière, les parties droite et gauche du bâtiment de la rue Vandenschriek seront préservées. La partie centrale sera démolie pour créer un porche d'entrée. Un nouveau bâtiment sera construit le long de la rue Werrie, où se dresse aujourd'hui le garage. L'ensemble sera pourvu d'un parking souterrain. Le site sera entièrement fermé. Un jardin sera accessible en intérieur d'îlot pour les copropriétaires. Chaque logement donnera accès à une terrasse ou à un jardin.

**Pour tout renseignement :
service du Patrimoine communal – tél. 02/423.13.80**

ront le bâtiment. Il s'agit de l'équipe de maintenance des bâtiments, de l'équipe d'entretien des voiries, de l'équipe polyvalente, de la propreté publique, du service technique (détaché de la police) et de l'atelier de mécanique. Le futur centre technique comportera un garage, un magasin et quelques bureaux. Les services qui y seront logés ont tous une vocation technique. Le bâtiment ne sera donc pas ouvert au public.

Parallèlement, la rénovation de la maison (n° 115) qui jouxte le bâtiment central se poursuit. La commune a prévu d'y aménager un logement de trois chambres qui sera mis en location à des personnes qui répondent aux conditions du logement social (les services communaux disposent d'une liste de candidats-locataires potentiels ; de nouvelles inscriptions ne sont plus prises en compte).



Attention ! Fermeture exceptionnelle

Le mercredi 12 janvier 2005, les services communaux fermeront exceptionnellement leurs portes à 11h45 au lieu de 14h. Merci de votre compréhension.

Gestion du Territoire : le jeudi soir sur rendez-vous

A partir du 6 janvier 2005, les personnes qui souhaitent se rendre au service de la Gestion du Territoire (Urbanisme) le jeudi entre 16 et 19h devront prendre rendez-vous par téléphone au 02/423.13.92. Le service ne sera plus accessible sans rendez-vous le jeudi après 16h.

Un projet de mariage ? A vos agendas !

Si vous envisagez de vous marier dans le courant de l'année 2005, notez dès à présent que l'administration communale ne célèbre pas de mariages les dimanches et les jours fériés, ainsi qu'aux dates suivantes : le vendredi 6.5.2005, le vendredi 22.7.2005, le lundi 31.10.2005, le mercredi 2.11.2005, le samedi 24.12.2005, le lundi 26.12.2005 et le lundi 2.1.2006.

Les nuisances punies par la commune

Depuis 2004, la législation permet aux communes d'infliger des amendes et des sanctions administratives à tout auteur de "dérangements publics", notamment en matière d'infractions au règlement général de police. Pour rappel, ce dernier régit essentiellement la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique au sein de la commune.



Cette législation vise, d'une part, à décharger les parquets de la poursuite d'auteurs d'infractions mineures, et d'autre part, à sanctionner les comportements dérangeants. Ceux-ci se traduisent souvent par des faits sans gravité extrême, mais qui, de par leur accumulation et l'absence de sanction, alimentent le sentiment d'impunité de leur(s) auteur(s), la frustration des victimes et la démotivation des policiers. A Jette, 47 procès-verbaux ont déjà été établis par la police et 28 amendes ont été infligées, essentiellement pour des antennes paraboliques non autorisées, étalages et terrasses sauvages, tapage nocturne, chiens non tenus en laisse et souillures de la voie publique.

Par ailleurs, un projet de loi envisage de permettre aux communes de sanctionner certaines infractions pénales, notamment les vols sans violences, les insultes, les tapages nocturnes, etc... Cette nouvelle législation permettra à des fonctionnaires communaux non policiers de constater ces infractions et de dresser un procès verbal.

Les sanctions prévues sont de nature :

- **financière** : amende maximum de 250 EUR prononcée par le fonctionnaire légal de l'administration, à savoir, le secrétaire communal (ex.: non-respect d'injonctions d'agents de police ou d'agents communaux habilités, antennes paraboliques placées en infraction, chiens non tenus en laisse, crachats, escalade de clôture, etc...);

- **administrative** : prononcées par le collège des bourgmestre et échevins pour les retraits, suspensions ou annulations d'autorisations délivrées si les conditions imposées ne sont pas respectées par le détenteur de l'autorisation (ex.: non-respect d'une autorisation d'occuper la voirie).

L'objectif de ces nouvelles dispositions n'est ni de créer une psychose, ni de rançonner la population jettoise, mais bien de garantir à chacun - mission première des communes oblige - une qualité de vie agréable en sanctionnant dans un délai rapproché tout comportement de nature à perturber la vie citoyenne.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service juridique de l'administration communale au 02/423.12.21.

Le ministre de l'Intérieur à la zone de police Bruxelles-Ouest

Le ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael, a entamé le lundi 13 décembre, une visite des différentes zones de police bruxelloises. Il a commencé sa tournée d'inspection par la zone de police Bruxelles-Ouest, regroupant les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Ganshoren, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Jette. C'est en arrivant au commissariat central, situé à Molenbeek-Saint-Jean, que le ministre a pu prendre la mesure des forces et des faiblesses d'une zone qui peut se prévaloir d'une expertise certaine en matière de lutte contre la petite délinquance.

Sur place, après avoir tenu une réunion de travail avec les cinq bourgmestres concernés, le ministre de l'Intérieur s'est initié au fonctionnement du dispatching zonal, avec un intérêt particulier pour la surveillance 24h sur 24h des dix écrans qui relaient les 72 caméras de contrôle équipant les espaces publics de la zone. Un total qui, pour fin 2005, devrait s'élever à 85. Ces caméras concourent, entre autres, à la lutte contre le sac-jacking (arrachage de sac à main), spécificité de la zone Bruxelles-Ouest qui est traversée par plusieurs grands axes routiers. Les automobilistes et les passants en sont encore trop souvent les victimes. Malgré la stratégie de prévention et de répression mise en place par la police, notamment en mobilisant les gardiens de parc et en sensibilisant de manière accrue les usagers, les faits enregistrés, bien qu'en diminution,



restent éloquentes. Les premières statistiques indiquent une baisse du taux de criminalité de 8,6 %. Les sac-jackings ont diminué de moitié en deux ans, passant de 901 pour l'année 2002 à 428 pour 2004. Fort bien. Mais la police semble atteindre une limite qu'il est difficile de faire encore baisser avec les effectifs disponibles. Les bourgmestres ont rappelé à Patrick Dewael qu'au-delà des initiatives mises en oeuvre par la police, et souvent couronnées de succès, il manque toujours 75 policiers au cadre. A cet égard, le bourgmestre Hervé Doyen a suggéré au ministre de l'Intérieur une piste de travail : permettre aux gardiens de parc et aux stewards de devenir auxiliaires, puis inspecteurs de police. Pour ce faire, il faudrait que des fonds soient débloqués au niveau du fédéral pour assurer leur formation et leurs salaires. Les communes ont déjà beaucoup mis de leur poche sans qu'elles ne doivent encore le faire pour assurer le recrutement et les revenus des nouveaux policiers. Le ministre a pris bonne note, estimant la démarche intéressante. Affaire à suivre...

Fête du Sacrifice, lieux et modalités d'abattage

Le 20 janvier prochain, la communauté musulmane fêtera l'Aïd Al Adha, célébration mieux connue sous le nom de Fête du Sacrifice. Dans la tradition de l'islam, cette fête commémore le sacrifice que dieu aurait demandé à Abraham (ou Ibrahim) pour éprouver sa foi. Aux yeux des musulmans, ce moment est, avec le ramadan, l'un des rendez-vous les plus significatifs de l'année. En outre, l'aspect social de la Fête du Sacrifice est tout aussi important que sa dimension religieuse. Un mouton, tué selon un rituel établi, est partagé entre convives, en famille ou entre amis.

Si cette célébration revêt un caractère essentiel pour tous les musulmans, il est tout aussi fondamental de recourir aux endroits prévus d'abattage, tant pour des raisons légales que pour des motifs d'hygiène. En effet, le problème des sacrifices illégaux est récurrent depuis des années à Bruxelles. Son ampleur a été constatée dès 1997, année des premières collectes de carcasses dans les rues pour éviter les dépôts clandestins. Les services de propreté publique de la Région de Bruxelles-Capitale esti-

ment, sur base du nombre de carcasses recueillies dans le cadre de la fête, qu'environ 15.000 moutons seront abattus cette année, dont 90 % hors des lieux d'abattages.

Pour pallier ce problème, le collège des bourgmestre et échevins a décidé, comme l'année passée, de collaborer avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour la mise à disposition d'un abattoir temporaire dans le cadre de cette célébration. Rappelons brièvement les obligations incombant aux personnes domiciliées sur le territoire jettois qui comptent sacrifier un ou des moutons à cette occasion:

- L'inscription d'abattage est obligatoire. Elle doit être demandée préalablement auprès de l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, située rue Comte de Flandre 20, le mercredi 12/01, le jeudi 13/01 ou le lundi 17/01/2005 de 8h à 16h.

Attention ! Cette inscription est indispensable et devra être présentée lorsque vous vous rendez à l'abattoir. Sans cette

attestation d'inscription, vous ne pourrez accéder à l'abattoir.

- L'utilisation de l'abattoir de Molenbeek-Saint-Jean, installé rue des Quatre-Vents 75, requiert un droit d'inscription de 12,50 EUR par mouton.

- Si vous optez pour un autre lieu d'abattage, vous devez disposer d'une attestation délivrée par l'administration communale de Jette. Seul le droit de timbre de 5 EUR vous sera compté, les frais étant à payer sur place.

- La présence permanente du propriétaire de l'animal est indispensable. Celui-ci ne pourra ni déléguer, ni être représenté par une tierce personne.

- Afin d'éviter des files d'attente inutiles, les propriétaires sont tenus de respecter scrupuleusement les heures de rendez-vous convenues au préalable pour l'abattage. L'accès au site de Molenbeek ne sera en aucun cas autorisé en dehors de ces heures ou sans rendez-vous.

- Le transport des animaux vers les abattoirs devra s'effectuer dans de bonnes

conditions. Chaque animal devra disposer d'un espace suffisant lui permettant de se tenir debout et/ou de se coucher. Le moyen de transport devra également être suffisamment aéré (transporter des animaux dans le coffre d'une voiture est donc strictement interdit). Il est également interdit de lier les pattes des animaux pendant le transport.

- Dès leur arrivée sur le site d'abattage, les animaux seront immédiatement sortis des véhicules et conduits aux endroits qui leur sont destinés. Ils devront être traités convenablement et sans violence.

- La rate, l'iléon, la tête, les amygdales et la moelle épinière des animaux âgés de plus de 12 mois ne seront pas restitués aux propriétaires et seront évacués par les soins de l'administration.

Pour tout renseignement : Administration communale de Jette - Service Gestion du Territoire - 02/423.13.61

- L'ABATTAGE À DOMICILE EST STRICTEMENT INTERDIT -

Plan Communal de Mobilité (suite)

Depuis plusieurs mois, notre commune travaille, avec un bureau d'études, à l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM). Le PCM a pour but de créer les conditions d'une mobilité durable à Jette. Concrètement, la commune de Jette veut, dans les limites de ses compétences, réorganiser de manière cohérente les déplacements des personnes et des marchandises, améliorer l'accessibilité (y compris le stationnement), accroître la sécurité en atténuant le risque d'accidents et favoriser une plus grande convivialité.

Les Jettois ont eu largement l'occasion de s'exprimer en septembre dans le cadre de la présentation de la première phase du PCM, consacrée à l'état des lieux et au diagnostic en matière de mobilité à Jette. Dans la foulée, le collège des bourgmestre et échevins a fixé une série d'objectifs à prendre en compte dans la suite des travaux. La seconde phase qui porte sur l'élaboration de différents scénarios de mobilité sera présentée en février 2005. Aucune enquête publique n'est prévue à ce stade. L'échevin de la

Mobilité Jean-Louis Pirottin a toutefois souhaité qu'une information à la population soit organisée, avant que des propositions concrètes et des solutions pour l'avenir ne soient formulées dans le cadre de la troisième phase du PCM.

Quels scénarios de mobilité pour Jette ?

Les plans et documents concernant la phase 2 du PCM seront exposés dans le couloir d'entrée du centre administratif de la rue Henri Werrie du 7 au 25 février 2005, aux heures d'ouverture habituelles.

Deux réunions d'information sont prévues : les 17 et 22 février 2005 à 19h30 dans la salle polyvalente de la bibliothèque néerlandophone (place Cardinal Mercier 6).

Pour tout renseignement : Philippe Caudron, conseiller en mobilité - chaussée de Wemmel 102 - tél. 02/421.42.09 - phcaudron@jette.irisnet.be

Tram 10 : vers l'affrontement ?

En novembre 2003, le gouvernement régional bruxellois, présidé par Jacques Simonet, décidait de créer une liaison rapide par tram entre la station de métro Simonis et l'hôpital universitaire AZ-VUB. La STIB privilégiait l'itinéraire le plus direct par l'avenue de Jette et l'avenue de l'Exposition. Dans les semaines et les mois qui ont suivi, ce projet a suscité de vives réactions parmi les habitants et les commerçants des artères concernées. De leur côté, les autorités communales ont indiqué qu'elles ne marqueraient leur accord sur ce projet de liaison par tram que s'il s'inscrivait dans un projet global de restructuration des transports en commun en faveur de tous les Jettois. Par ailleurs, le bourgmestre Hervé Doyen et l'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirottin ont demandé au gouvernement régional qu'une véritable étude d'incidences soit réalisée.

En comparaison du rapport d'incidences que la Région est légalement tenue de produire, l'étude d'incidences a un champ d'investigation nettement plus large et implique une consultation plus systéma-



tique des parties concernées. Elle est réalisée par un bureau d'études indépendant qui analyse toutes les alternatives possibles avant de déterminer leur impact sur l'environnement urbain des quartiers traversés. Une telle étude d'incidences permettrait d'évaluer la pertinence d'une nouvelle liaison par tram, chose qui n'a toujours pas été démontrée à ce jour.

Les autorités jettoises ne sont pas restées inactives dans ce dossier. Après avoir entendu les arguments de la Région et de la STIB, la commune a organisé une enquête auprès des riverains. Les résultats de cette enquête ont été envoyés aux autorités régionales, de même que le texte d'une motion adoptée par le conseil communal jettois, motion qui réclamait cette fameuse étude d'incidences avant toute autre avancée dans ce dossier.

Les élections régionales de juin dernier ont quelque peu repoussé le projet de tram 10 au second plan. Curieusement, l'accord de gouvernement ne faisait aucune allusion à cette liaison. Soucieux d'éclaircir ce dossier, notre député-bourgmestre Hervé Doyen a interpellé le ministre des Travaux publics et des Transports Pascal Smet à ce sujet devant le parlement régional, le 29 octobre dernier. Apparemment le ministre considèrerait que la décision de créer le tram 10 était déjà acquise par le précédent gouvernement et qu'il n'y avait donc plus lieu d'en débattre. En outre, il ne voyait pas la nécessité de réaliser une étude d'incidences en bonne et due forme. Cette tendance s'est confirmée lors des derniers échanges de courriers entre notre bourgmestre et les responsables de la STIB. La société de transports en commun se dit prête à rencontrer les attentes de la commune en redéployant son réseau de bus afin d'améliorer la liaison entre le Nord de la commune et la place Reine Astrid. Sur le front du tram 10 cependant, il est bien question d'une enquête en tous points semblable à une étude d'incidences, mais "en dehors du cadre légal". Or, le collège jettois considère que seule l'étude d'incidences, avec toutes les garanties du cadre légal, peut répondre aux questions légitimes des Jettois. Il est résolu à défendre ce point de vue jusqu'au bout. A suivre donc.

juste avant les fêtes de fin d'année. Début janvier, un même dispositif doit voir le jour à l'entrée de la rue Jules Lahaye (toujours du côté de la rue Léon Theodor). Ces travaux préparent la mise en zone 30 des tronçons concernés.

Durant le premier trimestre 2005, l'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirottin et les services concernés finaliseront les études préalables à la mise en œuvre du plan directeur zones 30. Il s'agit essentiellement de définir les aménagements prioritaires à réaliser dans les limites du budget disponible. Le conseil communal sera alors invité à adopter une première série de règlements complémentaires de police portant sur la mise en zone 30 de différentes voiries. Il va de soi que les habitants des voiries concernées seront informés de cette mesure en temps utile.

Zones 30 : bientôt le coup d'envoi

Différentes zones 30 ont déjà été aménagées sur le territoire jettois. Cette mesure est de nature à rendre les quartiers résidentiels plus sûrs et plus agréables. Des aménagements adaptés (casse-vitesse, trottoirs traversants, plateaux surélevés, chicanes, rétrécissements,...) indiquent aux automobilistes qu'ils sont dans une zone 30 et les obligent à lever le pied.

Notre commune met actuellement la dernière main au plan directeur zones 30, réalisé grâce à des subsides de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce plan directeur s'attache à définir toutes les zones qui pourraient faire l'objet d'une limitation de la vitesse à 30 km/h sur le territoire jettois. Certains préparatifs sont déjà en cours sur le terrain. Ainsi, un trottoir traversant a été aménagé à l'entrée des rues Michiels et Tilmont, du côté de la rue Léon Theodor,

Info CHANTIERS

RUES VOLRAL, MOHRFELD ET BROEKAERT

Les travaux de rénovation des voiries entrent dans leur phase terminale. Deux plateaux surélevés seront aménagés, au premier et au deuxième tiers de la rue Mohrfeld, au début du mois de janvier. Les livraisons d'asphalte étant interrompues pendant les deux premiers mois de l'année, la seconde couche d'asphalte prévue dans les rues Volral et Mohrfeld ne sera placée qu'au début du mois de mars, si les conditions météorologiques le permettent.

Par ailleurs, un plateau surélevé sera aménagé au carrefour formé par les rues Volral et Mohrfeld ainsi que par la chaussée de Dielegem. Deux placettes, agrémentées de bancs et d'arbres, seront disposées de part et d'autre du carrefour. Ces travaux commenceront au début du mois de février et se poursuivront jusqu'au mois de mars.

AVENUE DE LA CONSTITUTION

Des travaux de rénovation des trottoirs débuteront le 17 janvier. Les bordures et le dallage seront remplacés. La durée du chantier est estimée à 3 semaines, pour autant que les conditions climatiques le permettent. L'entreprise en charge du chantier prévoiera les riverains à temps de tout désagrément lié à l'exécution de ces travaux.

En outre, des travaux de réaménagement de la berme centrale sont prévus pour la seconde moitié de l'année 2005. La voirie fera l'objet de travaux spécifiques visant à protéger la double allée d'arbre du stationnement urbain. Une aire de repos y sera aménagée, agrémentée de bancs et de bordures. Un canisite est également prévu.

RUE JULES LAHAYE

Un trottoir traversant sera aménagé au carrefour formé par les rues Léon Theodor et Jules Lahaye. Le début du chantier est prévu aux alentours du 10 janvier. Ces travaux sécuritaires s'inscrivent dans l'aménagement en zone 30 de ce quartier (lire ci-contre).

Panne d'éclairage : que faire ?

Dans le Jette-Info de décembre, nous avons publié sous ce titre des informations concernant la procédure à suivre pour signaler une panne d'éclairage public. Or, l'intercommunale Sibelga nous a fait savoir que l'adresse e-mail que nous avions communiquée n'était plus utilisée. Les pannes d'éclairage public ne doivent plus être signalées à Electrabel, mais bien directement à Sibelga. Pour ce faire, connectez-vous sur le site www.sibelga.be. Choisissez la rubrique "Eclairage public" et ouvrez le formulaire en ligne qui vous permettra de signaler très précisément la panne ou défaillance que vous avez constatée. Si vous n'avez pas d'accès à internet, téléphonez au service "Pannes d'éclairage public" de Sibelga en formant le n° 02/274.40.66.

Coin de Terre : convention entre la commune et la VUB

Le mercredi 15 décembre dernier, la commune de Jette a conclu avec la VUB une convention portant sur les jardinets de l'Oeuvre Royale du Coin de Terre situés sur des terrains qui appartiennent à l'université. Grâce à cette convention, la VUB et l'administration communale veulent obtenir un meilleur entretien des terrains en question et combattre les dépôts clandestins.



Le recteur Ben Van Camp, le directeur général Jim Van Leemput et le coordinateur environnemental Dimitri Devuyt représentaient la Vrije Universiteit Brussel, tandis que la commune de Jette avait délégué le bourgmestre Hervé Doyen, le Secrétaire communal Paul-Marie Empain et le directeur technique du Cadre de Vie Yves Van Parys, par ailleurs président de l'Oeuvre

Royale du Coin de Terre. La VUB a pris l'initiative de cette collaboration. De son côté, la commune lutte depuis des années pour résoudre le problème des dépôts clandestins qui dénaturent le chemin des Moutons. Le Coin de Terre exploite depuis plusieurs années 132 jardinets sur les terrains de la VUB, à côté d'un fermage du dernier agriculteur de la Région bruxelloise. En application de la convention qui vient d'être conclue, la commune jouera le rôle d'intermédiaire entre les colons du Coin de Terre et la VUB. Concrètement, quelques changements sont prévus, notamment en ce qui concerne l'aménagement des jardinets. Dans un premier temps, les parcelles seront réorganisées pour arriver à un total de 150 jardinets. D'autre part, de nouvelles prescriptions seront d'application, notamment en ce qui concerne le type de cabanes de jardin, la propreté générale, les haies, les clôtures, ... L'usage de pesticides sera strictement interdit. Jusqu'à présent, le règlement du Coin de Terre prévoyait déjà une interdiction concernant l'usage de désherbants, mais les pesticides contre les animaux nuisibles étaient toujours autorisés. Sur demande explicite de la VUB, ceci appartient désor-

mais au passé. De plus, une ordonnance, élaborée par l'Association bruxelloise des Gestionnaires de Plantations et l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, interdira bientôt l'usage de pesticides en Région bruxelloise. Cette ordonnance sera d'application sur tous les terrains de services publics ou de services d'utilité publique. Cette mesure ne devrait pas poser de problème aux personnes qui souhaitent préserver la nature, comme c'est le cas pour les membres du Coin de Terre.

Les 132 jardinets (bientôt 150) situés le long du chemin des Moutons, d'une superficie de 2 à 2,5 ares chacun, constituent la plus forte concentration sur un total de quelque 300 jardinets exploités par le Coin de Terre dans notre commune. D'autres jardinets se trouvent Petite rue Essegheem, rue Jules Lahaye, à côté du service des Plantations, le long du chemin de fer, dans le bois de Dielegheem près de la rue Bonaventure et rue de l'Eglise-Saint-Pierre (à l'arrière des jardins du CPAS). La convention conclue avec la VUB contribuera sans aucun doute à embellir les jardinets situés derrière l'hôpital universitaire. Si la lutte contre les dépôts clandestins est couronnée de succès, cet endroit sera l'un des plus beaux espaces verts de Jette.



1. Jardinets du Coin de Terre
2. Fermage du dernier agriculteur bruxellois
3. Chemin des Moutons
4. Petite rue Sainte-Anne
5. AZ
6. Pompiers
7. Eolienne VUB
8. Autoroute
9. Avenue de l'Arbre Ballon

10 conseils pour économiser l'énergie chaque jour

Quand le prix du pétrole grimpe, c'est toute notre énergie qui coûte plus cher : pour nous chauffer, nous laver, nous éclairer, nous déplacer. Et tous les spécialistes prévoient que cette hausse sera durable. De plus, une grande partie de notre énergie est produite à partir de combustibles fossiles comme le pétrole, le gaz et le charbon. Leur combustion est à l'origine des fameux gaz à effet de serre qui polluent et contribuent au réchauffement climatique. Des solutions concrètes et faciles à appliquer existent cependant pour diminuer ce phénomène et réduire notre facture d'énergie. Un plus pour votre portefeuille, mais aussi pour notre environnement. Alors, c'est vraiment le moment de passer à l'acte. Voici 10 conseils à suivre absolument.

1. Baissez votre thermostat d'un degré (20° C, c'est bien assez). Votre économie ? Une diminution de votre consommation d'énergie d'au moins 7 %.

2. Débranchez les appareils en position de veille. Votre économie ? Jusqu'à 150 euros par an.

3. Maintenez tout au plus 16 à 18 degrés la nuit ou quand vous êtes absent. Votre économie ? Jusqu'à 25 % de votre facture de chauffage.

4. Prenez une douche plutôt qu'un bain. Votre économie ? Vous ne chaufferez que 30 à 40 litres d'eau, au lieu de 100 à 130 litres.

5. Faites sécher votre linge à l'extérieur plutôt que dans le sèche-linge. Votre économie ? Jusqu'à 70 euros par an.

6. Mettez un couvercle sur vos casseroles ; ça chauffe plus vite. Votre économie ? 50% d'énergie.

7. Isolez vos tuyaux de chauffage. Votre économie ? Environ 30 euros par an.

8. Utilisez des ampoules économiques. Votre économie ? Jusqu'à 80 % d'énergie.

9. Optez pour les électroménagers portant un label énergie A, A+ ou A++.

10. Dégivrez votre réfrigérateur : 5 mm de givre dans un frigo, c'est 30% de consommation en plus.

Comment se débarrasser des déchets ?



Objets encombrants

Enlèvement par Bruxelles-Propreté. Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 19 EUR par mètre-cube supplémentaire.

En-dehors de la belle saison, la Région remplace la collecte dominicale des déchets verts à domicile par l'enlèvement des objets encombrants. Cette opération a lieu tous les dimanches de 14 à 21h. Comme pour les enlèvements habituels en semaine, il y a lieu de prendre rendez-vous auprès de Bruxelles-Propreté - tél. 0800/981.81. Votre présence est indispensable lors du passage du camion.

Déchetterie régionale. Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles, ...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres, ...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts et petits déchets chimiques

Service des Plantations. Les branches

(d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h. Le dépôt des déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jettois : 2 m³ gratuits par an, 5 EUR/m³ à partir du 3ème m³. Tarif entreprises de jardinage jettoises : 12,50 EUR/m³. Tarif particuliers non-jettois : 12,50 EUR/m³. Tarif entreprises non-jettois : 25 EUR/m³.

Coins verts mobiles

Déchets chimiques. Les déchets chimiques peuvent contenir des éléments qui, s'ils ne sont pas traités de manière spécifique, risquent de porter atteinte à l'environnement. Apportez-les au coin vert fixe de la commune (le service des Plantations de l'avenue du Laerbeek) ou aux coins verts mobiles (véhicules de Bruxelles-Propreté).

Ce qu'on dépose aux coins verts (en quantités correspondant à la consommation normale d'un ménage) : restes de détergents • eau de javel • ammoniac • soude caustique • détartrants • nettoie-fours • cirages • aérosols non alimentaires • poudres à récurer • graisse de friture •

huiles végétales • thermomètres à mercure • vernis • dissolvants • peintures • colorants • teintures • colles • résines • antirouille • décapants • diluants • détachants • piles • batteries • accumulateurs • huile de vidange • antifreeze • extincteurs • pesticides • insecticides • engrais chimiques • produits de labo photo • encre • produits photocopieurs • radiographies • seringues (dans un récipient rigide avec un peu de désinfectant) • tubes fluorescents (néons).

Voici le calendrier des coins verts mobiles à Jette pour les mois de janvier et février.

Place Cardinal Mercier (commissariat) de 17h15 à 18h15 : 10 janvier, 14 février

Avenue Woeste (Notre-Dame de Lourdes) de 18h30 à 19h30 : 24 janvier, 28 février

Piles

Vous pouvez déposer vos piles usagées alcalines, rechargeables ou boutons dans un collecteur BEBAT que vous trouverez à l'administration communale (service de l'Environnement), dans les grandes surfaces, les écoles, les parcs à conteneurs et autres points de collectes agréés, ainsi qu'aux coins verts ou aux déchetteries régionales et communales. Bruxelles-Propreté rassemble les piles et les amène auprès de sociétés spécialisées qui récupèrent les composants et recyclent, entre autres, les matériaux ferreux.

Attention ! Avant de rapporter vos appareils usagés chez votre détaillant ou dans une déchetterie communale ou régionale, n'oubliez pas d'en retirer les piles.

La commune de Jette recherche...

... un secrétaire technique (contrôleur des travaux (h/f)) qui aura pour fonction d'assurer le suivi des chantiers, de contrôler les travaux effectués par de la main-d'œuvre privée et communale, de gérer les dossiers techniques (bâtiment, toiture, électricité, peinture).

Le poste est un temps plein à horaire variable (38h/semaine). La rémunération brute mensuelle s'élève à 1.515,36 EUR.

Votre profil

- Être titulaire d'un graduat en bâtiment ou d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court orientation bâtiment ;
- Avoir un certificat de bonne vie et moeurs ;
- Bilinguisme niveau 2+ souhaité ;
- Avoir le permis B

Les candidatures sont à envoyer à Monsieur le bourgmestre Hervé Doyen, rue Henri Werrie, 18-20 à 1090 Bruxelles. Pour toute information : 02/423.13.90 - erjanssens@jette.irisnet.be.

Le Centre Public d'Action Sociale procède pour sa Maison de repos au recrutement

- d'infirmiers(ères) gradué(e)s A1

- d'infirmiers(ères) breveté(e)s A2

Votre profil

Vous êtes titulaire du diplôme d'infirmier(ère) gradué(e) ou breveté(e), vous êtes intéressé(e) par une démarche de qualité en ce qui concerne les soins prodigués aux personnes âgées, vous avez un talent d'organisation, vous avez le sens de l'initiative.

Nous vous offrons

Un emploi à temps plein à durée indéterminée au sein d'une équipe dynamique, une ambiance agréable de travail dans une institution attentive à ses collaborateurs, un travail en équipe, la valorisation de votre ancienneté, une formation permanente, les avantages du service public, une rémunération attrayante ainsi que des chèques-repas.

Les candidats les plus rapides seront soumis à un entretien de sélection et les candidats retenus pourront bénéficier d'un engagement dans les meilleurs délais.

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à contacter, le plus rapidement possible, le département du Personnel (Laetitia Procureur - 02/422.46.16-18-77) et à envoyer votre candidature au C.P.A.S. de Jette, rue de l'Église Saint-Pierre, 47-49 à 1090 Jette.

L'ALE de Jette vous présente ses meilleurs vœux pour 2005

Quelles que soient les difficultés que traverse chacun d'entre nous, il faut essayer de garder un esprit positif. Dans la mesure de ses moyens, l'ALE de Jette peut contribuer à vous soutenir. En proposant de l'aide aux personnes âgées, aux malades et à tous ceux qui ont besoin de l'un ou l'autre service. En remettant les demandeurs d'emploi dans le circuit du travail par le biais des prestations ALE ou les Titres-Services et en les encadrant dans leur recherche d'un contrat de travail. L'ALE n'a pas la prétention de faire des miracles, mais elle met tout en œuvre pour tenir ses promesses.

Titres-Services : une solution rapide pour l'aide ménagère à domicile

S'il est vrai que les premiers utilisateurs inscrits dans le système des Titres-Services ont dû patienter pour avoir une femme de ménage, actuellement vous pouvez obtenir rapidement de l'aide car l'ALE de Jette a franchi le cap de la phase de démarrage. Aujourd'hui le système est bien rodé, alors n'hésitez pas... Vous avez besoin de quelqu'un pour nettoyer, lessiver ou repasser ? Il vous faut un coup de main pour des petits travaux de couture ou la préparation de repas ? Inscrivez-vous à l'ALE agréée Titres-Services et une solution vous sera proposée dans les plus brefs délais.

Renseignements complémentaires : Amaliah Ledent (02/423.19.11) ou Nadine Smets (02/423.19.13)

ACTIVA et CPE : deux plans d'embauche super-avantageux pour les employeurs !

Grâce aux plans ACTIVA et Convention Premier Emploi (CPE), vous pouvez engager du personnel en bénéficiant de réductions de cotisations patronales et, dans certains cas, d'une intervention dans le salaire du travailleur. Si vous le désirez, l'ALE de Jette peut afficher gratuitement vos offres sur son tableau d'emploi et vous présenter des candidats détenteurs d'une carte ACTIVA ou CPE. Que vous soyez patron d'un petit commerce ou à la tête d'une grosse entreprise, vous avez droit à ces plans d'embauche qui concernent toutes les fonctions au sein de votre entreprise. Pensez-y : de nos jours, un euro c'est un euro !

Renseignements complémentaires : Isabelle Demaeseneer (02/423.19.12) ou Martine Weise (02/423.19.10)



L'ALE, votre alliée

ALE de Jette : rue Vandenschrieck 77 à 1090 Jette
- tél. : 02/423.19.10/11/12/13
- fax : 02/423.19.15
- courriel : ale.pwa@skynet.be
- président : W. Daem

Les commerçants et artisans jettois dispensés de repos

Comme chaque année, les commerçants et les artisans jettois seront dispensés du repos hebdomadaire obligatoire (loi du 22 juin 1960) en plusieurs occasions au cours de l'année 2005. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces dérogations:

- du lundi 3.1 au dimanche 9.1.2005 (soldes)
- du mardi 11.1 au lundi 17.1.2005 (soldes)
- du mercredi 19.1 au mardi 25.1.2005 (soldes)
- du mercredi 23.3 au mardi 29.3.2005 (Pâques)
- du jeudi 5.5 au mercredi 11.5.2005 (fête des mères)
- du mercredi 8.6 au mardi 14.6.2005 (fête des pères)
- du vendredi 1.7 au jeudi 7.7.2005 (soldes)
- du samedi 9.7 au vendredi 15.7.2005 (soldes)
- du dimanche 17.7 au samedi 23.07.2005 (soldes)
- du vendredi 26.8 au jeudi 1.9.2005 (marché annuel)
- du vendredi 28.10 au jeudi 3.11.2005 (Toussaint)
- du jeudi 1.12 au mercredi 7.12.2005 (Saint-Nicolas)
- du mardi 13.12 au lundi 19.12.2005 (étrennes)
- du mercredi 21.12 au mardi 27.12.2005 (Noël)
- du jeudi 29.12.2005 au mercredi 04.01.2006 (Nouvel An)

COURS COMMUNAUX DE PROMOTION SOCIALE J.L. THYS

Rue Esseghem 101 à 1090 Jette - Tél./fax : 02/427.07.57



EN SOIRÉE

Les lundis et mercredis ou les mardis et jeudis de 18h30 à 21h40

NÉERLANDAIS	UF 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 11
ANGLAIS	UF 2, 4, 6 et 9
ESPAGNOL	UF 2, 4 et 6

EN JOURNÉE

Les mardis et jeudis de 9 à 12h

FRANÇAIS	UF 2
pour nouveaux arrivants	

EN JOURNÉE

Les mardis et jeudis de 9 à 12h ou de 13 à 16h

NÉERLANDAIS	UF 3 ET 4
élémentaire et moyen	



INSCRIPTIONS :

A PARTIR DU 10 JANVIER 2005
(DU LUNDI AU JEUDI) DE 9H À 11H ET DE 18H À 20H

ACCÈS :

STIB (18, 19, 49, 53, 81, 94 ET MÉTRO PANNENHUIS)
OU TRAIN (GARE DE JETTE)



Iles de Paix : modules en vente pour le Sud

Les 14, 15 et 16 janvier 2005, les bénévoles des Iles de Paix seront à nouveau présents dans les rues pour vendre les petits modules colorés, au profit des populations du Sud. Comme les éditions précédentes, cette 35^{ème} campagne reposera sur un solide réseau, constitué de 500 responsables régionaux et de quelque 25.000 vendeurs, tous bénévoles. Au-delà de son aspect financier, la campagne permet aussi de sensibiliser le grand public à une certaine conception du développement au travers de l'action des Iles de Paix.



Les projets de développement autonome et intégré des Iles de Paix dans le Sud sont en grande partie financés par les bénéfices de la vente de modules lors de la campagne annuelle. Le montant récolté augmente de

manière constante en Communauté française. En 1995, il s'élevait à 860.386,02 EUR. L'an dernier, il atteignait 993.278,97 EUR. Grâce à l'accueil que vous réserverez aux vendeurs cette année, la vente des modules devrait rapporter plus d'1 million d'euros.

Le module, vendu au cours de la campagne, est un objet très symbolique. Il a été conçu par l'artiste Paul Gonze, qui s'est librement inspiré de la "figure de l'homme dans un cercle" de Léonard de Vinci. Cette petite figurine, qui a la faculté de s'attacher à ses

semblables, exprime la fraternité qui inspire les actions des Iles de Paix et la solidarité qui unit les partenaires de l'association, au Nord et au Sud. A noter que le site internet des Iles de Paix (www.ilesdepaix.org) propose une rubrique sur l'histoire des modules, avec des idées de montage.

Vous voulez participer à la campagne dans votre région ? Surfez sur www.ilesdepaix.org ou téléphonez au 0800/149.49.

Les Iles de Paix, c'est quoi ?

En 1999, l'association s'est dotée d'une nouvelle charte qui réaffirme et explicite la vocation des Iles de Paix. Il ne s'agit pas d'un organisme d'aide d'urgence, mais d'un acteur de développement. Pour le moment, les Iles de Paix concentrent leur soutien aux dynamiques locales de développement dans deux régions géographiques précises : l'Afrique de l'Ouest soudano-sahélienne enclavée (Mali, Niger, Burkina Faso, Nord du Togo, Nord du Bénin,...) et l'Amérique Latine andine (Equateur et Bolivie). La charte des Iles de Paix définit trois objectifs essentiels.

Améliorer les conditions de vie des populations du Sud par le renforcement de la sécurité alimentaire

Les Iles de Paix soutiennent, le temps nécessaire, la population d'une zone délimitée dans ses efforts pour améliorer son niveau de vie.

Renforcer les compétences et les organisations

Pour que cette dynamique de développement soit durable, les populations locales doivent être capables de prendre leur destin en mains. Cela nécessite des activités de formation.

Ouvrir le Nord aux réalités du Sud

Depuis 1970, les Iles de Paix s'investissent dans un projet d'éducation aux réalités du développement afin de sensibiliser le Nord aux réalités du Sud.

L'Espace-Femmes : tout un programme

L'Espace-Femmes de Jette est un espace interculturel et intergénérationnel de rencontres, de relaxation, d'information, de formations, de découvertes... ouvert à toutes ! Un lieu où chaque femme peut s'exprimer, échanger, prendre part à la vie de son quartier.

L'Espace-Femmes propose un vaste programme d'activités durant toute la semaine.

Lundi

De 9h30 à 12h et de 13h à 15h30 : couture
De 10 à 11h : gym douce

Mardi

De 9h30 à 12h : expression corporelle (1er et 3ème mardi), table du monde (2ème mardi), sac à trucs (4ème mardi)

De 13h à 15h30 : cours de français Alpha II (lire et écrire)

Mercredi

De 9h30 à 12h : cours de français Alpha I (parler)

De 13h à 15h30 : sorties culturelles

Soir : rencontre-écoute

Jeudi

De 9h30 à 12h : pause bien-être, cours de français Alpha I (parler)

De 13h à 15h30 : cours de français Alpha II (lire et écrire)

Vendredi

De 9h30 à 12h : cours de français Alpha II (lire et écrire)

De 13h à 15h30 : anglais (1er, 2ème et 3ème vendredi), thé à la menthe (4ème vendredi)

De 16 à 18h : PC

Pour tout renseignement : L'Espace-Femmes - place Cardinal Mercier 29 - tél. 02/420.64.78 (Anne-Sophie Tholomé)

LA FONDATION DAMIEN SOIGNE Apportez votre aide pour sauver une vie



La Fondation Damien est une organisation non-gouvernementale belge. Elle soigne en fournissant

une assistance médicale à long terme. Les projets de la Fondation Damien se répartissent dans dix-sept pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ils luttent essentiellement contre deux maladies chroniques de la pauvreté : la lèpre et la tuberculose.

La lèpre est responsable de mutilations et d'exclusion sociale. La tuberculose, quant à elle, est la maladie infectieuse la plus répandue au monde. Elle fait chaque année 10 millions de

malades et 2 millions de personnes en meurent. Pourtant, il suffit de 40 euros pour sauver une vie.

La Fondation Damien prend en charge le traitement complet de plus de 200.000 malades tous les ans. Pour atteindre cet objectif, elle a besoin de votre aide. Vous pouvez apporter votre soutien financier au compte 000-0000075-75, vous engager comme bénévole dans votre quartier ou partir pour travailler sur l'un des chantiers Damien.

Pour tout renseignement : Secrétariat national de la Fondation Damien - bd Léopold II 263 à 1081 Bruxelles - tél. 02/422.59.13 - www.fondationdamien.be

Vous avez plus de 18 ans et vous êtes prêt(e) à apporter concrètement votre petite pierre à la lutte contre la lèpre et la tuberculose que la Fondation Damien mène depuis 40 ans ?

Les chantiers Damien vous en donnent l'occasion. Durant quatre semaines, vous pourrez construire, brique par brique, un monde plus juste avec des hommes et des femmes d'Inde, du Laos ou du Bangladesh. La Fondation Damien organise une première réunion d'information pour les chantiers de l'été 2005 le dimanche 23 janvier 2005.

Pour tout renseignement sur les chantiers Damien : Guy Reniers (02/215.94.73 - guy.reniers@skynet.be) ou Jacqueline Verstraete (02/720.27.29 - michelverstraete@belgacom.net)

"Kids" : une nouvelle crèche à Jette

Début novembre, une nouvelle crèche, baptisée "Kids", a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble de logement social Florair 1. Les enfants y sont accueillis du lundi au vendredi de 6h30 à 19h. Grâce à cette plage horaire très étendue, la crèche s'adresse notamment aux parents qui ont des heures de travail irrégulières. L'inauguration de la crèche a eu lieu en présence du bourgmestre Hervé Doyen, du président du Foyer Jettois Paul Leroy et de la Secrétaire d'Etat au Logement Françoise Dupuis.

Anita Plas, Kathleen Debackere et Marianne De Knibber travaillaient ensemble pour le centre de la petite enfance à Ganshoren. Les trois puéricultrices ont décidé d'unir leur expérience et de louer des locaux du Foyer Jettois pour ouvrir leur propre crèche.

Il y a actuellement un manque de structures d'accueil adaptées aux horaires irréguliers de nombreux parents (personnel de l'horeca, infirmières, médecins, vendeurs/ses,...). "Kids" prend dès lors les enfants en charge depuis tôt le matin jusqu'en début de soirée. Durant les congés scolaires, les pué-



ricultrices sont également fidèles au poste. La crèche peut accueillir 23 enfants, répartis en trois groupes : les bébés, les enfants qui se déplacent à quatre pattes et ceux qui marchent déjà. Le groupe des bébés est complet. Il reste cependant quelques places pour les enfants de plus de 18 mois. "Kids" est

une crèche néerlandophone, reconnue par Kind en Gezin. De ce fait, les parents peuvent bénéficier d'un avantage fiscal. Cette reconnaissance offre en outre une garantie de qualité.

Un projet de collaboration devrait bientôt voir le jour entre la crèche et le Foyer Jettois. Sur cette base, la crèche accueillerait ponctuellement les enfants de locataires de la société de logement social. Les enfants qui fréquentent la crèche "Kids" bénéficient d'un environnement entièrement rénové à leur taille.

Ces 23 places supplémentaires apportent un début de solution au manque de structures d'accueil pour la petite enfance à Jette, un problème que rencontrent l'ensemble des communes bruxelloises. Les structures existantes sont en effet dans l'incapacité d'absorber les longues listes de parents en attente d'une place pour leur bambin. Raison de plus pour se réjouir de l'ouverture de cette nouvelle crèche à Jette.

Crèche "Kids" - Florair 1 - avenue De Greef 1 (bte 45) à 1090 Jette - tél. 02/479.78.68

Un "Forum des aînés" pour donner la parole aux seniors

Dans le cadre du projet Entour'âge pour la promotion de la santé, la commune de Jette organise le premier "Forum des aînés" le vendredi 28 janvier 2005, à l'initiative de l'échevine de la Citoyenneté Christine Gallez.

Le projet Entour'âge recherche les réponses les plus adéquates aux besoins des personnes âgées et souvent isolées, en vue d'améliorer leur qualité de vie au sein de leur quartier. Ce projet bénéficie du soutien du ministère de la Communauté française. Il repose sur un partenariat entre la commune, des seniors et des associations jettoises, tels le Centre d'Entraide de Jette, l'Abordage, l'Espace-Femmes et la Maison médicale Essegheem.

Le projet Entour'âge est basé sur la participation des aînés. Ce premier forum doit permettre aux seniors jettois de donner leur avis et donc de jouer pleinement leur rôle de citoyens. La participation au forum est ouverte à tous et gratuite, mais il est souhaitable de s'inscrire par téléphone au 02/423.12.09.

FORUM DES AÎNÉS

**Le vendredi 28 janvier 2005
à 13h15**

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Information et inscription :
02/423.12.09

Participation gratuite

Pour les personnes à mobilité réduite : si vous éprouvez de grandes difficultés pour vous déplacer et si vous résidez à Jette, les organisateurs ont prévu un transport aller et retour. Sur place, une équipe d'accueil aidera les personnes qui le souhaitent.



Le programme du "Forum des aînés"

- 13h15** Accueil des participants
- 13h30** Ouverture de la séance par Christine Gallez, échevine de la Citoyenneté, André Liefferinckx, échevin des Affaires sociales et Lucien Vermeiren, échevin du 3ème âge francophone
- 13h45** Projection de la vidéo "Sur le chemin du bien-être", produite par l'Association pour le Soutien de l'Etude du Vieillessement - séance de questions-réponses animée par Jules Collier
- 14h20** Répartition des participants dans les trois ateliers :
Je n'ai pas envie... mais je voudrais
Mieux bouger, pour mieux vivre !
Où vais-je habiter demain ?
- 15h20** Présentation des résultats des trois ateliers - conclusions et perspectives
- 16h00** Goûter convivial

Les ateliers du "Forum des aînés"

Les thèmes des trois ateliers ont été choisis en fonction des réflexions menées au sein du projet Entour'âge depuis quelques mois. Les témoignages et les exposés doivent permettre d'initier le débat, dans un esprit d'ouverture et de contribution active des aînés.

Je n'ai pas envie... mais je voudrais

Le laisser-aller, le repli sur soi, l'abandon progressif des liens sociaux... Ne pas se laisser enfermer dans la solitude.

Témoignage de l'association SOS solitude par Rita Ruiz de Arcaute

Intervenants : Isabelle Quernette et Fabienne Jalocha du Nouveau Centre Primavera

Mieux bouger, pour mieux vivre !

Gymnastique douce ou comment minimiser les risques de chute chez soi et ailleurs ?

Intervenants : Séverine Declercq, ergothérapeute de la Maison médicale Essegheem, et Philippe Meeus, Directeur de l'Institut Supérieur d'Ergothérapie et de Kinésithérapie

Où vais-je habiter demain ?

Rester chez soi et faire appel aux services adéquats, s'installer en maison de repos ou dans un autre type de logement pour seniors... Comment faire le bon choix entre ces diverses possibilités ?

Témoignages de résidents en maison de repos

Intervenants : Michel de Mey, médecin généraliste, Marie-Pierre Delcour de l'association Infor-Homes et Sabine Persoon, ergothérapeute de la maison de repos Magnolia

Revue et opérettes pour les seniors

Le Collège des Bourgmestres et Echevins et Lucien Vermeiren, échevin du 3ème Age de la Communauté Française, ont le plaisir de vous annoncer les activités suivantes :

Revue 2005 du Théâtre des Galeries le 29 janvier 2005

C'est un spectacle qui mélange le théâtre, le music-hall et l'humour tout en assurant le divertissement. C'est une suite rapide de sketches entrecoupée de morceaux chantés ou dansés. Imitations, parodies d'émissions télévisées, fausses interviews se succèdent dans la bonne humeur. Au programme : André Lamy,

Carlos Vaquera, Maria Del Rio, Marc De Roy, ... Dans une mise en scène de David Michels et Bernard Lefrançq.

Rendez-vous à 13h45 sur la place Cardinal Mercier.

Prix: 22 EUR comprenant le spectacle et le transport en autocar (19 EUR sans transport).

Opérette "Violettes impériales" le dimanche 13 février 2005

Le Centre Bruxellois de l'Opérette (CeBO) présente "Violettes Impériales", une opérette de Vincent Scotto au Centre Culturel d'Auderghem.

A Séville en 1852, Don Juan d'Ascaniz et Violetta, la petite marchande de fleurs, sont tombés amoureux l'un de l'autre. Ignorant les préjugés de caste, ils envisagent sérieusement de se marier. Mais la marquise d'Ascaniz veille. Son fils n'épousera pas une fille du peuple, il convolera avec une jeune fille de la noblesse, Eugénie de Montijo. Ne voulant pas contrarier sa mère qui profite d'une santé délicate pour tyranniser son entourage, Juan finit par céder.

Cette belle histoire d'amour a inspiré le metteur en scène Henri Varna qui, avec la collaboration de Paul Achard et René Jeanne, découpe l'ouvrage et en fait une

opérette en 2 actes. La musique de Vincent Scotto est l'un des plus grands succès du théâtre Mogador.

Transport en autocar. Rendez-vous à 13h30, place Cardinal Mercier.

Prix : 30 EUR comprenant le spectacle et le transport.

Réservation des places pour ces activités : Service du 3ème Age, Centre administratif de Jette (1er étage, bureau 130), rue Henri Werrie 18-20, entre 10h00 et 11h30, sauf le jeudi entre 14h00 et 15h30 - Tél. 02/423.12.66 (Patricia Hellem) - Courriel : phellem@jette.irisnet.be

CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... aux époux Wuyts - Sinn. Ils ont fêté leurs noces d'or le 18 décembre 2004.

Bienvenue en 2005 !

**Le député-bourgmestre Hervé Doyen,
le collègue des bourgmestre et échevins,
le conseil communal,
la présidente du CPAS Mireille Franck
et le conseil de l'aide sociale,
le président du Foyer Jettois Paul Leroy
et le conseil d'administration du Foyer Jettois
vous souhaitent une année 2005
faite de petites et de grandes joies, de rencontres,
d'ouverture sur le monde et sur les autres.**

**Ils invitent tous les Jettois à la
RÉCEPTION DE NOUVEL AN
qui aura lieu**

**le samedi 15 janvier 2005 à 11 heures
à l'Athénée Royal de Jette
(avenue de Levis Mirepoix 100 à Jette).**

Plus qu'une réception, ce sera pour tous l'occasion de rencontrer les mandataires qui dirigent notre commune, ainsi que les fonctionnaires des services communaux. Vous pourrez leur faire part de vos remarques et suggestions. Vous obtiendrez une information sur tous les secteurs de la vie communale. Une documentation utile sera mise à votre disposition dans les différents stands présentés par l'administration. A noter que 2005 ne sera pas une année comme les autres pour notre administration communale. Les services préparent en effet leur déménagement vers le nouveau centre administratif de la chaussée de Wemmel. Qu'on se le dise !

24 heures scalextric Picorchamps

Picorchamps 2005 aura lieu les 11 et 12 février 2005 au collège Saint-Pierre de Jette. Pour la 24ème édition de cette célèbre compétition de scalextric, une centaine de pilotes et de mécaniciens s'affronteront sur un circuit de 50 mètres de long, aux commandes de voitures électriques miniatures. Ils auront tous le même objectif : mener leur bolide vers la victoire et battre le record de la plus grande distance parcourue en 24 heures. Diverses animations sont prévues au programme. Comme chaque année, l'asbl Picorchamps et le poste pionnier de la 26ème unité scout de Jette mettront tout en oeuvre pour accueillir dignement les 1.500 spectateurs attendus aux abords du circuit. A noter que les festivités débiteront dès le mercredi 9 février avec la course open ouverte à tous les pilotes amateurs.



24 heures scalextric de Picorchamps

Du 11 février 2005 à 17h au 12 février 2005 à 17h

Au Collège Saint-Pierre (boulevard de Smet de Naeyer 229)

Course open le mercredi 9 février à partir de 15 h

**Info et inscriptions à la course open :
02/420.76.07 (Philippe Libert)**

UNE ORGANISATION DE L'ASBL PICORCHAMPS ET DU POSTE PIONNIER DE LA 26ÈME UNITÉ FSC DE JETTE, AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉCHEVIN DE LA JEUNESSE FRANCOPHONE BENOÎT GOSSELIN, DE L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX ET DE L'ASBL PROMOTION DE JETTE PRÉSIDIÉE PAR TONY MEULEMANS

V-day

**8 mai 1945
- 8 mai 2005**

Il y a près de 60 ans, la seconde guerre mondiale prenait fin sur la capitulation allemande. Pour commémorer cet événement, notre commune prépare la mise sur pied de diverses actions de sensibilisation liées à la seconde guerre mondiale, à l'initiative de l'échevin des Animations Bernard Lacroix. Cette opération aura lieu durant le mois d'avril 2005. Une exposition et des conférences seront organisées à cette occasion. Le 8 mai 2005, de grandes festivités se dérouleront autour de la place Cardinal Mercier.

La commune de Jette tient à associer la population jettoise à cette commémoration.

Au-delà des nombreux partenaires qui ont été sollicités, un appel à témoin est lancé parmi la population jettoise.

VOUS AVEZ VÉCU LA GUERRE 40-45.

VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME DE LA DÉPORTATION.

VOUS AVEZ PARTICIPÉ À LA RÉSISTANCE CONTRE L'OCCUPANT.

VOUS CONNAISSEZ DES JETTOIS QUI SE SONT ILLUSTRÉS DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

VOUS POSSÉDEZ DU MATÉRIEL, DES UNIFORMES, DES DOCUMENTS, DES PHOTOS ET AUTRES SOUVENIRS DE L'ÉPOQUE.

VOUS ÊTES PRÊT(E) À APPORTER VOTRE CONTRIBUTION À LA COMMÉMORATION DU 60ÈME ANNIVERSAIRE DU V-DAY, ORGANISÉE PAR LA COMMUNE DE JETTE.

Alors, n'hésitez pas à contacter dès à présent le service communal des Animations (rue Henri Werrie 18-20 - tél. 02/423.12.92).

Tradition de Noël à Jette

Le Marché de Noël fait désormais partie des traditions jettoises. Du vendredi 10 au dimanche 12 décembre derniers, une quarantaine de chalets en bois, baignés par la douce lumière des guirlandes et des braseros, ont plongé la place Cardinal Mercier dans une ambiance de fête. Par un temps sec et froid, les visiteurs passaient de chalet en chalet, dégustant par-ci, admirant par-là. De l'aveu du Père Noël lui-même, l'événement fut une réussite.

Les commerçants jettois, les artisans et les marchands ambulants présentaient tous des articles ou des produits de Noël. Il y avait des peluches, des articles lumineux, des décorations, des bougies, des bijoux et des perles, de l'encens et des essences, des articles cadeaux. Les plaisirs du palais, à consommer sur place ou à emporter, n'avaient pas été oubliés. Cognous de Noël, miel, boissons chaudes, huîtres et crustacés, cor-



beilles de fin d'année, boudins de Noël, genièvre, crêpes, quiches artisanales,... Il y en avait pour tous les goûts.

Diverses associations étaient présentes au Marché de Noël. L'Accueil Montfort, De Speegelmann, l'école Joie de Vivre, le collège La Fraternité et le patro l'Aventure donnaient une information sur leurs activités, vendaient des articles de fêtes ou proposaient une dégustation. De son côté, la Commission communale de la Personne handicapée avait profité de l'occasion pour lancer une enquête sur le thème du handicap dans la ville, en vue de l'obtention par la commune de Jette du label Handycity en 2006. Quant aux enfants, ils pouvaient participer à un concours de dessin pour imaginer le futur logo de la Commission.

L'échevin de la Vie économique Bernard Lacroix et le président de l'asbl Commerce & Marché Annuel Jettois Yves Putzeys vous fixent d'ores et déjà rendez-vous en décembre 2005 pour un marché de Noël aussi beau que l'édition 2004.

NAVEXPO 2005

Cycle sur l'histoire de la navigation maritime et fluviale

Marins & tempêtes

Du 15 janvier au 20 février 2005, Jette a rendez-vous avec l'histoire de la navigation. C'est désormais une tradition bien ancrée ! Les amoureux de la navigation se retrouveront dans les salles de la Demeure abbatiale de Dieleghem pour la 23ème édition de l'exposition annuelle NAVEXPO, produite par le Centre culturel de Jette.

Cette année, la manifestation est axée sur les grandes tempêtes de l'histoire maritime. Depuis la nuit des temps, aucun marin n'est à l'abri des terribles et soudaines colères de Neptune, du chant lancinant et insidieux des sirènes ou encore de la folie guerrière des hommes. Armada soi-disant invincible, grands cargos ou petits chalutiers, skippers chevronnés... Personne n'échappe aux déchaînements des forces de la nature quand elles atteignent des proportions gigantesques. Les prières et les invocations des saints patrons de nos marins et mariniers n'ont pas toujours suffi à apaiser les flots en folie.

Les moyens techniques les plus sophisti-



Aquarelle de Jean Luyens : "Prêt à lancer l'amarre" - photo J.P. Demuyser - copyright NAVEXPO

qués ont depuis longtemps succédé à certaines croyances qu'il fallait respecter si l'on voulait se préserver du malheur. Malgré cette évolution technique, l'actualité maritime comporte encore bien des exemples dramatiques. Services de sauvetage, services de remorquage, sociétés d'ingénierie maritime spécialisées dans le repêchage des épaves ou la lutte contre la pollution et institutions scientifiques de détection mènent bien trop souvent un combat inégal contre cette mer tueuse "qui

pose ses lèvres mouillées sur les plages et cache son poignard sous l'écume".

"Marins & tempêtes" est une manifestation culturelle et pédagogique à part entière. L'exposition est susceptible de passionner les visiteurs de 7 à 77 ans, grâce à la présentation commentée de superbes modèles réduits, d'objets de marine, d'exvoto, de documents et tableaux... Cette année, la manifestation bénéficiera d'une importante collaboration de la Marine,

Le mardi 3 février 2005 à 20h

CONFÉRENCE sur René de Kerchove d'Exaerde, auteur de l'International Maritime Dictionary : "La vie pittoresque d'un gentilhomme devenu marin" par le professeur Marc Van Campenhoudt

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Entrée : 3 EUR

ainsi que du soutien tout particulier du Port de Bruxelles et de Dexia. Musées belges et étrangers, institutions officielles et scientifiques, associations professionnelles, collectionneurs privés, cercles de modélistes, peintres de marine et mouvements de jeunesse apporteront également leur collaboration à NAVEXPO 2005.

NAVEXPO 2005 : "Marins & tempêtes"

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Du 15 janvier au 20 février 2005

Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h - fermé le lundi (sauf visites scolaires)

Entrée : 3 EUR - 6 à 17 ans, étudiants, seniors, groupes (+ de 10 pers.) : 2 EUR - ticket familial : 5 EUR

Possibilité de visites guidées pour max. 20 pers. (uniquement sur réservation - 25 EUR)

Cafétéria, shop, journal de l'exposition, jeu-concours doté de nombreux prix

Renseignements et inscriptions : Guy Paulus - 02/479.00.52 - fax : 02/478.28.94

UNE PRODUCTION DU CENTRE CULTUREL DE JETTE, EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE JETTE ET L'ÉQUIPE NAVEXPO

AGENDA

JANVIER

Conférences de l'Antenne Interuniversitaire: programme 2005

Les conférences de l'Antenne Interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du nord-ouest de Bruxelles seront présentées à 14 heures 30 dans la Salle communale des Fêtes de Jette, place Cardinal Mercier, n° 10.

Judi 13 janvier 2005 : «L'Europe des 25 : les enjeux de l'élargissement, échecs, espérances» par Jacques Riflet, Professeur en droit et de politique internationale.

Judi 17 février 2005 : «Le Roi Albert, histoire d'un mythe» par Laurence van Ypersele, Docteur en Histoire à l'UCL.

Judi 17 mars 2005 : «La problématique de la surdité» par Aline Marque, Docteur en Médecine.

Judi 21 avril 2005 : «Archéologie à Bruxelles» par Pierre Bonenfant, Historien de l'Art, archéologue.

Prix : 3,70 EUR par conférence payable à l'entrée (prière de vous présenter au minimum 1/2 heure à l'avance) ou au préalable auprès du service du 3ème Age.

Infos et inscriptions : entre 10h00 et 11h30 (sauf le jeudi : de 14h00 à 15h30) du Service du 3ème Age au Centre administratif de Jette, rue Henri Werrie 18/20 (1er étage - bureau 130) - 02/423.12.66.

Jusqu'au 30.1 : EXPOSITION "L'objet détourné(s)". A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340). Ouvert du mardi au dimanche et les jours fériés de 14 à 19h. Entrée : 5 EUR - enfants de moins de 12 ans et sponsors de l'Atelier : gratuit. Info : 02/424.24.12 - www.atelier340muzeum.be.

Du 8 au 22.1 : EXPOSITION des oeuvres de Jorge Copuse. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert du lundi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h. Fermé les dimanches et lundis. Accès libre. Info : 02/426.64.39.

Le 13.1 : A 14h30, dans le cadre de l'Antenne interuniversitaire, CONFÉRENCE "L'Europe des 25 : les enjeux de l'élargissement, échecs, espérances" par Jacques Riflet (professeur de droit, de politique internationale et d'étude comparée des religions). A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 13.1 : A 20h, dans le cadre du CINE-CLUB Soukirai, "Gaspard et Robinson" de Tony Gatlif. Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 14.1 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Blues Nights", CONCERT de Mighty Roy and The Blues Dealers. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer

145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 15.1 : A 11h, RECEPTION DE NOUVEL AN pour la population jettoise. A l'Athénée Royal de Jette (avenue de Levis Mirepoix 100 à Jette).

Du 15.1 au 20.2 : NAVEXPO 2005 sur le thème "Marins & tempêtes". A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h. Fermé le lundi (sauf visites scolaires). Entrée : 3 EUR - 6 à 17 ans, étudiants, seniors, groupes (+ de 10 pers.) : 2 EUR - ticket familial : 5 EUR. Visites guidées pour max. 20 pers. (sur réservation - 25 EUR). Info et inscriptions : 02/479.00.52.

Le 20.1 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Où va le Jazz ?" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 21.1 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES : "Ce qui me fait obstacle..." organisé par le nouveau centre Primavera. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43 ou 02/420.38.16.

Le 21.1 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Jazz Nights", CONCERT du

Giacomo Lariccia Quartet. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 22.1 : A 14h30, dans le cadre du cycle "Clés pour la Musique", CONFÉRENCE "La musique russe" par le musicologue André Van Oeckel. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 3 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 28.1 : A partir de 13h15, dans le cadre du projet Entour'âge pour la promotion de la santé, FORUM DES AINES. Ateliers : "Je n'ai pas envie... mais je voudrais", "Mieux bouger, pour mieux vivre !", "Où vais-je habiter demain ?". Goûter convivial. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Participation gratuite. Info et inscription : 02/423.12.09.

Le 29.1 : A 15h, CONCERT DE NOUVEL AN par l'Orchestre symphonique Nuove Musiche et le pianiste Pierre Solot. En l'église Saint-Claire (avenue J. De Heyn). Entrée : 12 EUR - 10 EUR sur réservation - enfants et étudiants : 8 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 30.1 : A 15h, dans le cadre des Dimanches d'Aurélié, SPECTACLE POUR ENFANTS "Le Simplomatipique" par le Théâtre du Copeau. A partir de 5 ans. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 6 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39 (Chantal Farin).

Le Centre Armillaire présente...

Ciné-club Soukirai

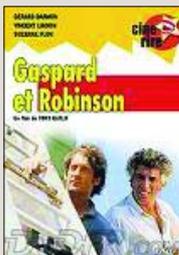
Le ciné-club Soukirai présente le film "Gaspard et Robinson" de Tony Gatlif, avec Gérard Damon, Vincent Lindon, Suzanne Flon,.... Gaspard et Robinson partagent une amitié totale. Le premier est cafardeux depuis que sa femme l'a lâché, mais le second, qui a le cœur sur la main, le console et l'amuse. Ensemble, ils ont retapé une baraque sur la plage pour en faire une buvette. Et puis un jour, Robinson ramène à la maison une petite "mamy", trouvée au bord de la route.

Le 13 janvier 2005 à 20h

Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 2,50 EUR

Info : 02/426.64.39



Cent ans de jazz

Les conférences "Cent ans de jazz" retracent l'histoire du phénomène musical jazz au travers de grands musiciens et d'instrumentistes de haute volée. Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentaliste) et Vicky Down (musicien) présentent de nombreux extraits musicaux, des dias, des vidéos, des anecdotes. "Où va le Jazz ?" se penchera sur l'évolution et les transformations perpétuelles du jazz. Depuis ses débuts sur disque en 1917 (parce qu'il faut un point de repère), il devient périlleux de coller avec certitude l'étiquette jazz à une composition musicale.

Cent ans de Jazz : "Où va le Jazz ?"

Le 20 janvier 2005 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR la séance

Info : 02/426.64.39

La musique russe

Dernière venue dans le concert des nations européennes (vers le milieu du 19ème siècle seulement), la musique russe y joue d'emblée un rôle important. N'y avait-il guère de musique auparavant ? Comment la musique russe s'est-elle accommodée de l'ère soviétique et de sa disparition ? Quelles sont les particularités de la musique russe ? Les conférences du 8ème cycle des "Clés pour la Musique" sont données par le musicologue André Van Oeckel.

Clés pour la Musique : "La musique russe"

Le samedi 22 janvier 2005 à 14h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 3 EUR

Info : 02/426.64.39

Le Simplomatipique

On invente quelque chose, on n'invente pas quelque chose... Dans son laboratoire, le professeur Niets Nek Narf vous invite à découvrir, dans le plus grand secret, son bijou, son choucou, le fruit de son génie. Tentez de suivre ce savant délirant sur les sentiers mystérieux de la création, à l'aide de cette magnifique petite machine qu'il y a dans chacune de vos têtes et qui crée cette sublimissime substance : l'imagination.



Les Dimanches d'Aurélié :

"Le Simplomatipique" par le Théâtre du Copeau

Le 30 janvier 2005 à 15h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

A partir de 5 ans. Durée : 50 min.

Entrée : 6 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39

Paris, la Diva

Paris est une ville unique ! Selon le regard que l'on porte sur elle, la ville se met en mouvement, se transforme, grandit, se referme sur elle-même, revient sur ses pas. Paris s'écoute, se respire, s'admire dans les méandres intemporels de ses rues, de ses faubourgs, de ses places et de ses quais... Autour de ses musées, de ses cimetières, de ses parcs et jardins, Paris instruit la vie et ressuscite les morts. Extravagante ou secrète, bavarde ou timide, elle est le point des rencontres attendues et des rendez-vous fugaces. Ce reportage audiovisuel, original par le support du noir et blanc, est un délicat cocktail où se mêlent résonances, souvenirs, rêves et gaieté tonique.



Voir le Monde : "Paris, la Diva" par Hassen Er-Rihani

Le 6 février 2005 à 14h et 16h30

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Info et réservations : 02/649.76.95

Armillaire Blues Nights Mighty Roy and The Blues Dealers

Comme c'est souvent le cas, les Blues Dealers se sont formés autour de Mighty Roy au bout d'une nuit sans fin au cours de laquelle ils ont réécrit l'histoire du blues. Les musiciens se connaissaient déjà, pour la plupart. Ils avaient eu l'occasion de jouer ensemble sur différentes scènes à l'un ou l'autre moment de leur (long) parcours. Le style du groupe, tourné vers le Chicago blues, s'exprime dans un maximum de compositions personnelles et quelques reprises. Si vous avez envie de croiser leurs "blues roads", ne manquez pas ce "Chicago Blues Concert".

Avec Mighty Roy (chant, guitare), Chris Cadillac (guitare), Mark Fisher (basse) et Lucky Fly (batterie)

Le 14 janvier 2005 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation

Info et réservations : 02/426.64.39



Armillaire Blues Nights

Le 11 février : Mojo Story Band (mainstream blues)

Le 11 mars : Bob Christopher (Brussel's Texas blues)Le

Le 22 avril : The Blue Chevy's (jump)

Le 20 mai : Claude Bourbon et de "The Frog with the Blues" (acoustic blues)

Armillaire Jazz Nights Giacomo Lariccia Quartet

Le répertoire live du groupe est composé de standards et de compositions originales fortement enracinées dans la tradition, au carrefour entre musique tonale et modale. Une sonorité chaude, une approche mélodique et une grande énergie caractérisent la musique de ce jeune groupe qui sera accompagné sur scène par le saxophoniste Nicolas Kummert.

Avec Nicolas Kummert (sax), Sabin Todorov (piano), Benjamin Ramos (basse), Jonathan Callens (batterie) et Giacomo Lariccia (guitare)

Le 21 janvier 2005 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation

Info et réservations : 02/426.64.39



Armillaire Jazz Nights

Le 18 février : Ivan Paduart Quartet et la chanteuse Fay Claassen

Le 25 mars : Ben Sluijs Quartet

Le 29 avril : "Jama" - Marco Locurcio Quintet

Le 27 mai : "Jojoba" - Jean-Luc Pappi / Eric Fusillier Quartet

Concert de Nouvel An

Le Centre culturel de Jette vous propose un concert de Nouvel An le 29 janvier prochain. L'Orchestre symphonique Nuove Musiche et le pianiste Pierre Solot interpréteront la symphonie n° 82 "L'Ours" de Franz Joseph Haydn et le concerto pour piano et orchestre de Robert Schumann. Le jeune pianiste Pierre Solot et Eric Lederhandler, directeur musical et chef de l'orchestre Nuove Musiche, ont initialement été formés à l'Académie de Musique de Jette. Leur talent respectif les a conduit à une carrière de musiciens professionnels de haut niveau.

Le 29 janvier 2005 à 15h

En l'église Saint-Claire (avenue J. De Heyn)

Entrée : 12 EUR - 10 EUR sur réservation - enfants et étudiants : 8 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39



L'exaltation de Jorge Copuse

"... on pourrait très bien y trouver une oeuvre de salubrité. Comme un grand rire. Avec quelque chose de celtic, dans ce rire, d'irréparable. D'aucuns trouveront peut-être aussi chez Jorge Copuse un sens de la matière qui l'apparenterait à l'expressionnisme flamand. Mais s'il faut vraiment lui donner des cousins, ce serait pour moi du côté de COBRA qu'il faut se tourner. Mais alors, COBRA qui se serait laissé aller à copuler avec un lyrisme, une démesure, une exaltation qui sont des composantes quasi primales de la peinture latino-américaine." (Francis Chenot - 1989)

Jorge Copuse exposera ses oeuvres au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145) du 8 au 22 janvier 2005.

Ouvert du lundi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h

Fermé les dimanches et lundis - Accès libre

Info : 0 2/426.64.39